



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} mars 2022 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice du Service des finances et trésorière et la greffière sont présentes.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault a motivé son absence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes:

- madame Mélanie Dumoulin, décédée le 2 février à l'âge de 43 ans;
- madame Irène Brisebois Barbe, décédée le 5 février à l'âge de 95 ans;
- monsieur Guy Alain, décédé le 7 février à l'âge de 71 ans;
- monsieur André Collins, décédé le 20 février à l'âge de 57 ans.

2022-03-082

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE modifier l'ordre du jour comme suit:

- correction du numéro du règlement modifié au sujet 6.7 Avis de motion et dépôt du Règlement RV-1366-8;
- retrait du sujet 7.4.5 Travaux municipaux et appropriation d'une partie du surplus libre accumulé pour des travaux d'éclairage de la piste de BMX au parc René-Lévesque, un montant additionnel de 76 000 \$;
- retrait du sujet 9.1 Soumissions - Travaux d'éclairage de la piste de BMX au parc René-Lévesque - Contrat 2021-1876.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéoconférence. Aucune question n'a été reçue.

2022-03-083

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 381, RUE BETH-HALEVY - ZONE R-2 515 - DOSSIER 2201-DM-465

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 381, rue Beth-Halevy sur le lot 2 503 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 515.

En conformité avec l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 9 février 2022.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'établir à 6,72 mètres la marge arrière entre le bâtiment situé au 381, rue Beth-Halevy et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,28 mètre, soit 4 % inférieure à la marge arrière minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-2 515, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

1. la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme par son usage dominant et sa densité d'occupation conformes à l'affectation résidentielle de catégorie 1 établie dans ce secteur;
2. l'application du règlement pour lequel on demande dérogation, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation, puisqu'un permis a déjà été émis en 2019 et que les travaux ont déjà débutés;
3. le faible pourcentage de la dérogation a un caractère mineur;
4. les travaux dérogatoires ont été effectués de bonne foi basés sur des plans de construction soumis avec la demande de permis alors que le plan de localisation datant 1999 était erroné;
5. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété bien qu'elle puisse occasionner une perte d'intimité;
6. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
7. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

8. la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;

9. la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

2022-03-084

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - STATION DE SURPRESSION - RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE I-3 482 - DOSSIER 2201-DM-466

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative à la station de surpression à être érigée sur la rue Jean-Claude-Langlois sur le lot 5 504 811 (lot projeté 6 222 046) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-3 482.

En conformité avec l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 9 février 2022.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'établir à 8,74 mètres la marge avant minimale entre la station de surpression à être érigée sur la rue Jean-Claude-Langlois sur le lot 5 504 811 (lot projeté 6 222 046) du cadastre du Québec et la ligne de lot, représentant une dérogation de 6,26 mètres, soit 41,73 % inférieure à la marge avant minimale de 15 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone I-3 482.

D'établir à 3,16 mètres la marge latérale minimale à l'est entre la station de surpression à être érigée et la ligne de lot, représentant une dérogation de 1,84 mètre, soit 36,8 % inférieure à la marge latérale minimale de 5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone I-3 482.

D'établir à 4,51 mètres la marge arrière minimale entre la station de surpression à être érigée et la ligne de lot, représentant une dérogation de 7,49 mètres, soit 62,42 % inférieure à la marge arrière minimale de 12 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone I-3 482.

D'établir à 8,17 mètres le total des deux marges latérales minimal entre la station de surpression à être érigée et les lignes de lot, représentant une dérogation de 1,83 mètre, soit 18,3 % inférieure au total des deux marges latérales minimal de 10 mètres prescrit à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone I-3 482.

D'établir à 53,1 m² la superficie de plancher minimale pour la station de surpression à être érigée, représentant une dérogation de 396,9 m², soit 88 % inférieure à la superficie de plancher minimale de 450 m² prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone I-3 482;

D'établir à 0,007 le rapport espace bâti / terrain minimal pour la station de surpression à être érigée, représentant une dérogation de 0,143, soit 95,33 % inférieure au rapport espace bâti / terrain minimal de 0,15 prescrit à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone I-3 482.

La décision du conseil étant appuyée sur les critères suivants :

1. la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme, le projet ne présente pas de ratio bâti/terrain supérieur à la norme;
2. l'application du règlement pour lequel on demande dérogation, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation puisque la présence de la station de surpression permettra le développement du projet, autrement impossible;
3. la dérogation a un caractère mineur, la station projetée n'étant pas un bâtiment occupé;
4. les travaux dérogatoires n'ont pas débuté;
5. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisqu'il n'y a pas de voisins à proximité de la station projetée;
6. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
7. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;
8. la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;
9. la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

2022-03-085

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2022 et celui de la séance extraordinaire du 10 février 2022, tels que soumis.

Adoptée

2022-03-086
RÈGLEMENT RV-1526-2 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation, du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} février 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1526-2 modifiant le Règlement RV-1526 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2022-03-087
RÈGLEMENT RV-1709 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} février 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1709 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2022 et leur financement par emprunt, au montant de 690 000 \$.

De remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une période de réception des demandes de scrutin référendaire de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

Adoptée

2022-03-088
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-009 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-009 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à l'obligation de fournir certains documents après la fin de travaux.

DE tenir, parallèlement à la tenue de l'assemblée publique, une consultation écrite annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021.

Adoptée

2022-03-089
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR LE RÈGLEMENT RV-1702

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par consultation écrite du 27 janvier au 10 février 2022 sur le Règlement RV-1702 prévoyant l'établissement de plans et devis pour la construction d'une caserne de pompiers et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

2022-03-090
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR LE RÈGLEMENT RV-1707

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par consultation écrite du 10 au 24 février 2022 sur le Règlement RV-1707 décrétant des travaux de fondation, bordures et de pavage sur une partie de la rue des Francs-Bourgeois à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt.

Adoptée

2022-03-091
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR LE RÈGLEMENT RV-1708

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par consultation écrite du 10 au 24 février 2022 sur le Règlement RV-1708 décrétant des travaux de réfection de sections de toiture à l'usine d'épuration et un emprunt à cette fin.

Adoptée

2022-03-092

RÈGLEMENT RV-1366-8 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1366-8 remplaçant les annexes du Règlement RV-1366 sur la signalisation routière.

Le projet de règlement est déposé.

2022-03-093

RÈGLEMENT RV-1444-012 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-012 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

Le projet de règlement est déposé.

2022-03-094

RÈGLEMENT RV-1710 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1710 décrétant l'acquisition d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2022-03-095

RÈGLEMENT RV-1711 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1711 décrétant des travaux de réfection de la toiture du poste de police et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2022-03-096

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 7 janvier au 3 février 2022.

Adoptée

2022-03-097
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022 montrant un total des activités de 5 348 096,77 \$.

Adoptée

2022-03-098
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 18 février 2022 et révisée par le Service des finances le 21 février 2022, montrant un montant payable total de 159 915,87 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2022-03-099
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE décréter divers travaux municipaux et autoriser à cette fin l'appropriation du surplus libre accumulé comme suit :

- pour le remplacement complet de la toile de la piscine, 300 000 \$;
- pour la réfection de la ventilation du local des archives situé au sous-sol de la bibliothèque, 95 000 \$;
- pour le remplacement d'une unité de ventilation à la bibliothèque, 58 000 \$;
- pour une étude de circulation sur la montée Sanche, 50 000 \$;
- pour les honoraires professionnels pour évaluer les coûts des travaux d'aménagement intérieur et de réfection du bâtiment principal et de ses annexes situés au 385, chemin de la Côte Sud, 25 000 \$;

Adoptée

2022-03-100

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE - PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS - ANNÉE 2021

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du rapport d'activités des partis politiques et des candidats indépendants autorisés de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée

2022-03-101

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS - ANNÉE 2021

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière de la liste des remboursements autorisés pendant l'exercice financier 2021 pour des fins de recherche et de soutien des conseillers, conformément à l'article 31.5.5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001).

Adoptée

2022-03-102

ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la trésorière à faire émettre une carte de crédit au nom du directeur du Service de sécurité incendie pour l'usage exclusif et aux fins de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2022-03-103

ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 2022 - INSCRIPTIONS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'inscription de la mairesse Christine Beaudette, des conseillères Maude Whittom, Karine Laramée, Lori Doucet et des conseillers Simon Sesto Cifola, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq pour assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2022 au coût de 914, 05 \$ toutes taxes comprises pour

les membres de plus de 35 ans et de 385,17 \$ toutes taxes comprises pour les membres de 35 ans et moins.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**2022-03-104
SOUMISSIONS - FOURNITURE DE POLYMÈRE À L'USINE D'ÉPURATION -
PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 - CONTRAT 2022-1893**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la fourniture de polymère à l'usine d'épuration pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Axchem Canada ltée 2525, rue Léon-Trépanier Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1	65 984,63 \$
Nouvelle technologie (Tekno) inc. 4750, Henri-Julien, RC-050 Montréal (Québec) H2T 2C8	71 797,22 \$
Brenntag Canada inc. 2900, boulevard Jean-Baptiste-Deschamps Montréal (Québec) H8T 1C8	77 268,61 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 22 février 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 février 2022.

D'accepter l'offre de Les Entreprises Axchem Canada ltée au montant de 65 984,63 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la fourniture de polymère à l'usine d'épuration pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 – Contrat 2022-1893.

Adoptée

**2022-03-105
SOUMISSIONS - ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSE - 2022 À 2024 -
CONTRAT 2022-1897**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'entretien et la tonte de pelouse pour les années 2022 à 2024, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Tony Di Feo inc. 8075, rue Joubert St-Léonard (Québec) H1P 2S2	509 454,23 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 22 février 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 février 2022.

D'accepter l'offre de Les Entreprises Tony Di Feo inc. au montant de 509 454,23 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'entretien et la tonte de pelouse pour les années 2022 à 2024 – Contrat 2022-1897.

Adoptée

2022-03-106
CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général pour les contrats actifs au 31 décembre 2021 octroyés par le conseil municipal, conformément à la politique d'achat.

Adoptée

2022-03-107
FRAIS ACCESSOIRES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU COLLECTEUR SANITAIRE DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LE CHEMIN DE LA CÔTE SUD ET L'AVENUE BOURASSA

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la demande de frais accessoires au montant de 127 159,97 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat 2021-1825 octroyé à Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection du collecteur sanitaire du boulevard de la Grande-Allée entre le chemin de la Côte Sud et l'avenue Bourassa.

Adoptée

2022-03-108

**FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU
BARREAU DU QUÉBEC - EXEMPTION À SOUSCRIRE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE se porter garante, prendre fait et cause et répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocates à l'emploi exclusif de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions, permettant ainsi à Me Édyth Ariane Lavoie et à Me Maude Mongrain de demander au Barreau du Québec d'être dispensées de leur obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-03-109

**FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC - EXEMPTION DU PAIEMENT DE
LA PRIME D'ASSURANCE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE se porter garante, s'engager à prendre fait et cause et répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Viviane Leroux, notaire à l'emploi exclusif de la Ville dans l'exercice de ses fonctions et à indemniser le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, de tout débours ou toute indemnité qu'elle aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de cette notaire dans l'exercice de ses fonctions, même au-delà de la fin du lien d'emploi.

DE renoncer à tout recours récursoire contre Me Viviane Leroux, notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-03-110

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE - SECTION BOISBRIAND - RAPPORT ANNUEL 2021

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Rapport d'activité de la section Boisbriand du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour l'exercice 2021.

DE transmettre une copie de la présente à la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville et au coordonnateur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée

2022-03-111

ÉCHANGE DE PIÈCES D'ÉQUIPEMENT PRÉHOSPITALIER - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE SERVICE PRÉHOSPITALIER LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente avec le Service préhospitalier Laurentides-Lanaudière ayant trait à l'échange de pièces d'équipement lors d'interventions d'urgence sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour une période de 5 ans à compter du 4 avril 2022.

De désigner le directeur du Service de sécurité incendie à titre de représentant de la Ville de Boisbriand et gestionnaire de l'entente.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-03-112

SUIVI EXPÉRIMENTAL ET ENTRETIEN DE LA PLANTATION DE SAULES SUR LE SITE DE LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VÉGÉTALE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec l'Institut de recherche en biologie végétale ayant trait au suivi expérimental et à l'entretien de la plantation de saules sur le site de la pépinière municipale du 1^{er} avril au 31 décembre 2022.

D'autoriser une dépense de 110 000 \$ imputable au poste budgétaire 02 480 00 535.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-03-113
ACQUISITION DU LOT 6 411 593 DU CADASTRE DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet d'acte de cession par monsieur Gustave Goulet du lot 6 411 593 du cadastre du Québec ayant une superficie approximative de 7 992,1 mètres carrés, situé en arrière lot des propriétés situées aux 280 à 310, place Suzie-Paquette, aux termes et conditions établies à la promesse de cession du 9 juin 2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-03-114
FÊTE NATIONALE 2022 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE présenter une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2022.

DE désigner monsieur Nicholas Constantin, régisseur loisirs - section administration, événements, loisirs, mandataire de ce dossier.

Adoptée

2022-03-115
MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter la politique de développement des collections de la bibliothèque municipale de Boisbriand 2022-2026 datée de janvier 2022 conformément aux exigences du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée

2022-03-116

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME « PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 »

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE présenter une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 ».

DE confirmer l'engagement de la Ville à autofinancer entièrement l'aide financière à recevoir du ministère de la Culture et des Communications, au financement du développement de la collection de la bibliothèque de Boisbriand pour 2022-2023.

DE désigner madame Stéphanie Gascon, bibliothécaire, mandataire de ce dossier, autorisée à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

2022-03-117

BIBLIOTHÈQUE DE BOISBRIAND - VENTE DE LIVRES USAGÉS EN 2022

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la vente de livres usagés à la bibliothèque aux périodes suivantes et d'en verser les profits aux bénéficiaires sélectionnés, à savoir :

- du 18 au 27 mars 2022, au profit de l'organisme Services d'entraide Le Relais;

- une journée à être déterminée au mois de mai 2022 dans le cadre des activités de la Journée de l'environnement 2022 tenue par la Ville, au profit de La Maison des mots des Basses-Laurentides, groupe d'alphabétisation populaire partageant une mission commune à la bibliothèque;

- du 18 au 27 novembre 2022, au profit de la Maison Parenfant pour son programme Répét Les Petits Plaisirs.

Adoptée

2022-03-118

BIBLIOTHÈQUE DE BOISBRIAND - JOURNÉE D'AMNISTIE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE déclarer le 23 avril 2022, « Journée d'amnistie à la bibliothèque de Boisbriand » dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

DE radier les frais de retard ou autres frais inscrits au dossier d'un utilisateur lors du retour des documents le 23 avril prochain.

Adoptée

2022-03-119

AUTORISATION DU CONSEIL - COLLECTE DE FONDS

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser, conformément aux dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la Maison des jeunes SODARRID, La Ligue navale du Canada et le 1^{er} Groupe Scout de Boisbriand à tenir des points de collecte dans le cadre d'une collecte de fonds annuelle le samedi 30 avril 2022 entre 9 heures et 16 heures, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, aux intersections suivantes :

- boulevard de la Grande-Allée et avenue des Grandes-Tourelles;
- chemin de la Grande-Côte et boulevard de la Grande-Allée;
- montée Sanche et boulevard des Entreprises;
- boulevard de la Grande-Allée et chemin de la Côte Sud;
- chemin de la Grande-Côte et Autoroute 13.

DE fournir aux organismes des panneaux sur chevalet à être apposés aux intersections.

Adoptée

2022-03-120

SERVICE DE TAXIBUS AUX AÎNÉS - AJOUT DE DESTINATIONS

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE demander au Réseau de transport Exo Laurentides d'ajouter le Centre de cancérologie de Saint-Eustache, situé au 14, boulevard Industriel à Saint-Eustache et Imagix - Radiologie Saint-Eustache, situé au 75, rue Grignon, bureau 18 à Saint-Eustache, à la liste des destinations desservies par le service de taxibus offert aux aînées de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2022-03-121
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - JANVIER 2022

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2022 montrant un total mensuel de 10 838 661 \$.

Adoptée

2022-03-122
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - STATION DE SURPRESSION - RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE I-3 482

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 janvier 2022 portant le numéro R-22-CU-4540 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une station de surpression à être érigée sur la rue Jean-Claude-Langlois sur le lot 5 504 811 (lot projeté 6 222 046) du cadastre du Québec dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par DKA Architectes daté du 14 octobre 2021;
- plan d'implantation préparé par Géoposition Arpenteurs-Géomètres daté du 5 janvier 2022;
- simulations visuelles préparées par DKA Architectes datées du 14 octobre 2020.

Adoptée

2022-03-123
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 83, RUE YVONNE-LACROIX - ZONE R-1 302

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 janvier 2022 portant le numéro R-22-CU-4535 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée au 83, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 6 079 387 du cadastre du Québec dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Mohammad Orabi daté du 22 juin 2021;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR Arpenteurs-Géomètres daté du 8 décembre 2021;

- perspectives datées du 11 janvier 2022;
- étude d'implantation préparée par le Service du génie datée du 21 mai 2021.

Cette approbation est conditionnelle à ce qu'il soit prévu, dans la partie située au-dessus du garage, la maçonnerie du côté gauche de la maison et la partie en acier à droite de la maçonnerie.

Adoptée

2022-03-124

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES TAMPONS - BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - MONTÉE SANCHE / AVENUE PROVENCHER - ZONE R-3 120

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
 APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 janvier 2022 portant le numéro R-22-CU-4534 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction du bâtiment multifamilial à être érigé à l'intersection de la montée Sanche et de l'avenue Provencher sur le lot 3 005 481 du cadastre du Québec dans la zone R-3 120 du Règlement RV-1441 sur le zonage et la demande d'approbation d'aménagement des espaces tampons entre les zones R-3 120 et R-1 111 et R-1 119 et détaillées aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par ZN architecture daté du 3 février 2022;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau Arpentiers-Géomètres daté du 29 novembre 2021;
- plan d'aménagement paysager préparé par APUR Créatif daté du 28 janvier 2022;
- présentation des matériaux préparée par ZN Architecture datée du 9 décembre 2021;
- document « Panneaux d'aluminium architecturaux » préparé par Moulures modernes daté du 29 mars 2016;
- plan électrique préparé par Carbonic Dime-ex daté du 28 janvier 2022;
- plan mécanique préparé par Carbonic Dime-ex daté du 31 janvier 2022;
- plan de structure préparé par L2C Experts-conseils en structure daté du 1^{er} février 2022;
- perspective 3D préparée par ZN Architecture datée du 9 décembre 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager et d'aménagement des espaces tampons.

Votent en faveur : les conseillères Camille Joli-Coeur, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Simon Sesto Cifola, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Vote contre : la conseillère Maude Whittom.

Adoptée sur division

2022-03-125

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - 3100, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 janvier 2022 portant le numéro R-22-CU-4536 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation du local situé au 3100, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par David Smith Architecte daté du 14 décembre 2021;
- simulations visuelles préparées par David Smith Architecte datées du 17 novembre 2021.

Adoptée

2022-03-126

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - BLOC G1A - FAUBOURG BOISBRIAND - 2800, PROMENADE SAINT-HONORÉ - ZONE C-3 406

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 janvier 2022 portant le numéro R-22-CU-4537 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation de la façade du bâtiment G1A du Faubourg Boisbriand situé au 2800, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par David Smith Architecte daté du 17 décembre 2021;
- simulations visuelles préparées par David Smith Architecte datées du 17 décembre 2021.

Adoptée

2022-03-127

**APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT COMMERCIAL
SITUÉ AUX 30 À 34, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 107**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 janvier 2022 portant le numéro R-22-CU-4532 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept d'affichage pour le bâtiment commercial situé aux 30 à 34, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 107 du Règlement RV 1441 sur le zonage et détaillée au document préparé par Promoshop et daté de janvier 2022.

Adoptée

2022-03-128

**APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE - EASY
FINANCIÈRE - 2945, PROMENADE SAINT-ANTOINE - ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 janvier 2022 portant le numéro R-22-CU-4530 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour l'entreprise Easy Financière située au 2945, promenade Saint-Antoine dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Groupe enseignes Dominion datés du 4 novembre 2021.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'enseigne murale soit supportée par des tubulaires au lieu d'un boîtier de support.

Adoptée

2022-03-129

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE FÉVRIER 2022

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} au 28 février 2022.

Adoptée

2022-03-130

**PERMANENCE - CONTREMAÎTRE, DIVISION DES BÂTIMENTS ET DE LA
CONCEPTION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE confirmer la permanence de monsieur Mathieu Jodoin au poste cadre à temps complet de contremaître, division des bâtiments et de la conception au Service des travaux publics.

Adoptée

2022-03-131

**EMBAUCHE - JOURNALIER-CHAUFFEUR AU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'embaucher monsieur Joé Arcand au poste syndiqué auxiliaire de journalier-chauffeur au Service des travaux publics à compter du 7 mars 2022.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

2022-03-132

EMBAUCHE - MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'embaucher monsieur Patrick Jeansonne au poste syndiqué régulier à temps complet de mécanicien au Service des travaux publics à compter du 21 mars 2022 ou selon entente.

Adoptée

2022-03-133

**COMITÉ DE SÉLECTION - EMBAUCHE À LA DIRECTION DU SERVICE DU
GÉNIE - DÉSIGNATION DES MEMBRES**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE désigner la mairesse Christine Beaudette et les conseillers Jonathan Thibault et Jean-François Hecq membres du comité de sélection pour le choix d'un candidat à la direction du Service du génie.

Adoptée

2022-03-134

COMITÉ DE SÉLECTION - EMBAUCHE À LA DIRECTION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DÉSIGNATION DES MEMBRES

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE désigner la mairesse Christine Beaudette et les conseillers Jonathan Thibault et Jean-François Hecq membres du comité de sélection pour le choix d'un candidat à la direction du Service des travaux publics.

Adoptée

2022-03-135

MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU PERSONNEL CADRE

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand de la façon suivante :

- par l'ajout des postes cadres réguliers à temps complet de responsable des services administratifs et de chef de division, planification et projets au Service d'urbanisme;
- par la modification du titre du poste de greffière suppléante et juge de paix à la cour municipale par celui de greffière adjointe à la cour municipale;
- par l'application d'une majoration salariale de 0,5 %, pour les années 2021 et 2022;
- par le rétablissement de la prime de remplacement en l'absence du directeur général.

DE procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et Greffe.

Adoptée

2022-03-136

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 60B – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 60B avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait aux postes temporaires de commis au Service des loisirs et au poste temporaire de 2^e secrétaire au Service de sécurité incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-03-137
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 75 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 75 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait au salaire des personnes salariées saisonnières pour l'été 2022.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-03-138
FONDS COMMUNAUTAIRE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE nommer les membres du conseil municipal suivants à titre de délégués au conseil d'administration de l'organisme « Fonds communautaire », en remplacement de toute nomination antérieure, à savoir :

madame Christine Beaudette
madame Lori Doucet
monsieur Daniel Kaeser.

Adoptée

2022-03-139
AIDE FINANCIÈRE - FONDATION SERCAN

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accorder une aide financière à la Fondation Sercan au montant de 250 \$ pour l'année 2022.

Adoptée

2022-03-140

**APPUI À TRICENTRIS – TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION -
CHANGEMENT DE STATUT**

ATTENDU l'arrêt rendu par la Cour d'appel du Québec le 17 novembre 2021 dans l'affaire MRC de Vaudreuil-Soulanges c. Location Rivoca inc. (2021 QCCA 1535);

ATTENDU que l'ensemble des contrats des municipalités membres de l'organisme Tricentris - tri, transformation, sensibilisation ne pourra être poursuivi après le 15 avril 2022 sans tomber dans l'illégalité;

ATTENDU que le statut de l'organisme, de même que les nouveaux contrats avec les municipalités et corps publics qui dépendent de Tricentris – tri, transformation, sensibilisation, pour le tri de leurs matières recyclables, devront être modifiés d'ici le 15 avril 2022;

ATTENDU la demande de changement de statut d'organisme à but non lucratif (OBNL) à coopérative de solidarité, datée du 11 février 2022, de monsieur Frédéric Potvin et des administrateurs de Tricentris – tri, transformation, sensibilisation, adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest;

ATTENDU que la désignation de coopérative de solidarité permettrait à Tricentris – tri, transformation, sensibilisation, de contracter avec les municipalités membres de gré à gré, tout en assurant une transparence dans le traitement des fonds publics qui transigent par lui et de continuer à offrir ce service essentiel;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITCOM

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer Tricentris – tri, transformation, sensibilisation (« Tricentris ») dans sa démarche de changement de statut d'organisme à but non lucratif à celui de coopérative de solidarité lui permettant de se conformer au jugement de la Cour d'appel cité plus haut et de poursuivre ses opérations.

D'appuyer Tricentris dans sa demande auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, afin d'être désigné coopérative de solidarité, organisme assujetti aux dispositions des articles 573 à 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), comme lui permet le paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 573.3.5 de la loi.

De transmettre la résolution à Tricentris – tri, transformation, sensibilisation et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

Adoptée

2022-03-141

APPUI AU CPE AU PAYS DES TOUT P'TITS - PROJET ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET À LA NUMÉRATIE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'appuyer le Centre de la petite enfance Au pays des tout p'tits dans sa demande de soutien financier à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) pour la mise en place du projet Éveil à la lecture, à l'écriture et à la numératie chez les enfants de 3 à 5 ans dans le cadre du plan de relance « Pour la réussite éducative : l'Éducation au-delà de la pandémie 2021-2022 » du ministère de l'Éducation.

Adoptée

2022-03-142

ADHÉSION À LA DÉCLARATION MUNICIPALE SUR L'HABITATION DE L'UMQ

ATTENDU que la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée avec la pandémie;

ATTENDU que l'habitation est un enjeu qui touche toutes les régions du Québec et qui génère des répercussions importantes pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU que le milieu municipal est unanime : il est primordial d'alléger les lourdeurs administratives, souvent incohérentes avec les réalités d'aujourd'hui, et de bonifier de façon durable les programmes de financement;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté, le 18 février 2022, la Déclaration municipale sur l'habitation de l'Union des municipalités du Québec suivante :

« Une importante pénurie de logements abordables affecte l'ensemble du Québec, autant dans les grands centres urbains que dans les régions.

Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'inoccupation inférieur au point d'équilibre du marché.

Conséquence : une grande part des ménages québécois éprouve des difficultés à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement répondant à leurs besoins.

- L'accès au logement abordable et de qualité est un élément constituant essentiel à la qualité de vie de toutes et tous et à la cohésion sociale du Québec, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique.
- Pour être en mesure de contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, chaque personne doit pouvoir compter sur un toit. Un logement n'est pas un bien comme un autre.
- Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement.

- En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les municipalités peuvent agir sur les enjeux d'habitation et dans la mesure de leurs moyens seulement.
- Le logement est d'abord et avant tout une responsabilité qui incombe au gouvernement du Québec. Il est nécessaire de bonifier les programmes de financement pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie de la population.
- Investir en habitation, c'est miser sur une infrastructure structurante qui organise nos milieux de vie et dynamise fortement notre économie.

Il est urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une vision à long terme en habitation et mette en œuvre plusieurs actions stratégiques en cette matière, et ce, en synergie avec le Plan d'action gouvernemental en habitation et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

Ces actions doivent contribuer au développement de milieux de vie de qualité pour toutes et tous et favoriser à la fois la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun, le développement communautaire et la protection des milieux naturels et agricoles.

AINSI, LES ÉLUES ET ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DÉCLARENT QUE LES MESURES STRATÉGIQUES SUIVANTES DOIVENT NOTAMMENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;
2. Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec;
3. Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, en complément d'un programme visant la création de logements abordables;
4. Permettre aux municipalités qui le souhaitent d'agir à titre de mandataires dans l'application des programmes du gouvernement du Québec pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans la priorisation et l'encadrement des projets réalisés sur leurs territoires;
5. Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans leur utilisation de leurs pouvoirs;
6. Compléter le financement pour la construction des logements annoncée dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été réalisée;
7. Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et en mauvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement;
8. Continuer d'améliorer l'agilité des paramètres des programmes québécois en habitation, dont notamment les programmes AccèsLogis,

habitation abordable Québec (PHAQ) ou RénoRégion, pour permettre l'accès aux sommes budgétées;

9. Réviser dès maintenant la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables;

10. Élargir le droit de préemption municipal en matière de logement à l'ensemble des municipalités. »;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adhérer à la Déclaration municipale sur l'habitation de l'Union des municipalités du Québec.

DE transmettre un exemplaire de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéoconférence. Aucune question n'a été reçue.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers prennent la parole à tour de rôle.

2022-03-143

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 20 h 55.

Adoptée